

le continent africain. Entre autres initiatives, signalons l'échange de délégations de spécialistes chargés de définir les objectifs et priorités des Africains, et la participation d'entraîneurs africains d'expérience au Séminaire national des entraîneurs. On a aussi prévu l'envoi de matériel spécialisé aux centres de documentation sportive du CSSA et de Singapour, ainsi que le perfectionnement du personnel du centre d'information du CSSA, qui devait par ailleurs être doté de meilleures ressources techniques.

Nations Unies

Avec la crise économique qui s'est poursuivie sans relâche et la multiplication des conflits armés internationaux, l'année a été pénible à traverser. L'utilité des Nations Unies en tant qu'organisme susceptible d'aider à résoudre ce genre de problèmes a continué d'être mise à rude épreuve. Notons toutefois que le nouveau secrétaire général Javier Perez de Cuellar, du Pérou, s'est acquis le respect de tous pour l'impartialité avec laquelle il a évalué les menaces à la sécurité internationale, pour sa perception des mesures à prendre afin de renforcer l'organisation en conséquence, et pour sa médiation lors du conflit des îles Falkland. Le secrétaire général a effectué une visite au Canada en août, et le Gouverneur général s'est pour sa part rendu au siège de l'organisation en octobre à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Des Canadiens ont dirigé les efforts visant à donner un souffle nouveau au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), présidé la commission juridique de l'Assemblée générale et le conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé, et accédé à la haute direction financière du Secrétariat du PNUD. Le Canada a mis à profit des rencontres multilatérales pour raffermir la situation financière du système des Nations Unies pour le développement, et il en a présidé le conseil d'administration. Il convient de signaler notre entrée à la Banque africaine de développement. Le Premier ministre a pris la parole lors de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD II) qui s'est tenue en juin et au cours de laquelle notre pays a joué un rôle de premier plan en faveur d'une campagne de désarmement.

Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont à nouveau tenté de résoudre certains des problèmes que pose le commerce des produits de base. Le Canada a signé et entrepris d'appliquer à titre provisoire le sixième Accord international sur l'étain qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1983. Il a également participé à la renégociation de l'Accord international sur le café, ainsi qu'à la négociation de l'Arrangement international sur le jute, le premier arrangement touchant le commerce d'un produit de base qui prévoit une collaboration entre pays producteurs et pays consommateurs pour améliorer les techniques de production et la mise en marché du produit.

Fidèle aux intentions qu'il avait exprimées lors des sommets d'Ottawa et de Cancun en 1981, le Canada n'a pas ménagé ses efforts pour que s'amorcent des Négociations globales. Si rien d'encourageant ne s'est produit en ce sens aux Nations Unies, la nécessité de progresser dans cette voie n'en demeure pas moins primordiale.

Avec l'accession de l'Inde à sa présidence en remplacement de Cuba, le mouvement des non-alignés dont 101 pays sont membres a adopté une orientation plus modérée lors de son sommet de New Delhi tenu en mars 1983.

Si l'Union internationale des télécommunications avait décidé en septembre de rejeter la candidature d'Israël pour la tenue de sa conférence, après qu'elle l'eut formellement été pour celle de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le préjudice infligé au système des Nations Unies aurait pu être grave.

Droit de la mer

Parmi les faits saillants de l'année, mentionnons la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, "sans doute l'instrument juridique le plus important du siècle", pour citer le secrétaire général de l'organisation. C'est en 1973 que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été convoquée pour la première fois; son objectif ultime était l'adoption d'un instrument général devant régir la gestion des océans. Le 30 avril 1982, lors de sa onzième session tenue à New York, la conférence adoptait la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer par un vote de 130 voix en faveur (dont celle du Canada), 4 voix contre (celles des États-Unis, d'Israël, de la Turquie et du Venezuela) et 17 abstentions. La convention a été signée par 117 pays, dont le Canada, lors de la dernière session de la conférence qui a eu lieu à Montego Bay, en Jamaïque, du 6 au 10 décembre 1982. C'était la première fois qu'une convention des Nations Unies était signée par autant de pays dès le premier jour.

La convention traite de tous les aspects du droit maritime et notamment de la souveraineté des États côtiers, de la navigation, de l'exploitation des ressources minières sous-marines au-delà de la zone de compétence nationale, du règlement des litiges, de la protection et de la conservation du milieu marin, de la recherche scientifique marine, ainsi que de la mise au point et du transfert des techniques marines.

Le Canada a largement contribué à la réussite de la conférence en s'imposant comme chef de file et en proposant des solutions aux multiples problèmes qui se sont présentés en cours de route. À titre d'un des principaux États côtiers, il est particulièrement avantagé par les résultats de la conférence à l'issue de laquelle lui a été reconnu le droit de gérer comme bon lui semble les ressources marines vivantes et non vivantes le long de ses côtes, et de prendre des mesures pour lutter contre la pollution du milieu marin, en particulier dans les eaux de l'Arctique.

En vertu de la convention, qui entrera en vigueur un an après le dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'accession, une Autorité internationale des fonds marins sera créée pour administrer l'exploitation des ressources des grands fonds marins au-delà des limites de la zone de compétence nationale. En prévision de cela, les participants à la conférence ont approuvé la mise sur pied d'une Commission préparatoire pour l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer. La Commission préparatoire s'est réunie pour la première fois du 15 mars au 8 avril 1983 à Kingston, en Jamaïque, où doit être établi le siège de l'Autorité internationale; ses membres ont profité de l'occasion pour discuter de la façon dont ils entendent procéder et de leur programme de travail.